

MARCHE PUBLIC
Passé selon la procédure adaptée
en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

ACTE D'ENGAGEMENT

PERSONNE PUBLIQUE

COMMUNE DE PRIX LES MEZIERES

DESCRIPTION/ OBJET DU MARCHE

SYSTEME DE VIDEO PROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE

Marché de fournitures et de services

REMISE DES OFFRES

Date et heure limites de réception : lundi 19 octobre 2020 à 18H00.



ARTICLE 1 - DESIGNATION DES PARTIES CONTRACTANTES

Le présent marché est conclu entre :

d'une part,

La Commune de Prix les Mézières, représenté par Monsieur le Maire, sise à la place Charles de Gaulle, 08000 Prix les Mézières, dûment habilité, ou son représentant,

et d'autre part,

Madame ou Monsieur.....

agissant en son nom personnel ou au nom de la société.....

dûment habilité(e) dont le siège social est situé.....

.....

Tél

N° SIRET

N° RCS

Code APE

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet le déploiement de caméras de vidéo protection sur la Commune.

ARTICLE 3- PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissant :

- le présent document faisant office d'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières et ses annexes éventuelles,
- le cahier des charges (CCTP).

ARTICLE 4 - DELAI

Le délai commencera à réception de la notification du marché pour se terminer à la vérification de l'installation de tout le matériel et prestations.

ARTICLE 5 - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Détaillés dans le CCTP.

Le Maire se réserve le droit de négocier les offres dans l'hypothèse ou la proposition de prix remise par le(s) candidats n'est pas satisfaisante.

ARTICLE 6 - PRIX ET MODALITES DE VARIATION DES PRIX

- Montant HT :..... euros

- TVA 19.6% :.....euros

Montant TTC :..... euros

En lettres :

Les prix sont fermes.

ARTICLE 7 - MODALITES DE REGLEMENT ET DE PAIEMENT

7-1 : Les prestations seront réglées sur présentation d'une facture globale à l'issue de la réalisation des prestations et après avoir procédé à leur réception.

7-2 : En cas de sous-traitance, le règlement des sommes dues est subordonné aux dispositions de l'article 10 suivant.

7-3 : Le délai maximum de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture faute de quoi des intérêts moratoires au taux de l'intérêt légal seront dus de plein droit.

7-4 : La personne publique contractante se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant porter le montant du crédit du compte ou en cas de groupement d'entreprises au compte conjoint ouvert au nom de :

Société

Sous le numéro

Code banqueCode guichet..... Clé.....

(Joindre un RIB ou un RIP)

7-5 : Le comptable public assignataire des paiements est Madame la Trésorière, Trésorerie de Charleville-Mézières et Amendes, 35 rue du petit Bois, 08000 Charleville-Mézières

ARTICLE 8- DISPOSITIONS EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Le titulaire peut sous-traiter une partie de l'exécution des prestations. Le recours à la sous-traitance est subordonné à la présentation d'un acte spécial pour l'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement par la personne publique. Pour le paiement direct, le titulaire joint à la facture une attestation de paiement indiquant le montant à régler au sous-traitant. Ce montant est déduit des sommes dues au titulaire.

ARTICLE 9 – CONFORMITE AUX NORMES

Les matériels fournis devront répondre en tous points aux spécifications techniques imposées par la réglementation en vigueur et notamment aux normes homologuées ou à d'autres normes applicables en France en vertu des accords internationaux.

ARTICLE 10- DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution de la prestation sera défini ultérieurement. La prestation étant conditionnée par l'octroi de subventions.

ARTICLE 11 - DECLARATIONS DU CANDIDAT

Le soussigné déclare sur l'honneur avoir satisfait à l'ensemble des obligations fiscales et sociales, être en règle vis à vis de l'article 44-1 du Code des Marchés Publics, ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour certaines infractions au Code du Travail dans les conditions prévues respectivement aux articles 43, 44 et 45-3 du Code des Marchés Publics.

J'atteste en outre que les salariés seront employés régulièrement au regard des articles L 143-3 et L 620-3 du Code du Travail.

Enfin, en cas de procédure de redressement judiciaire, je fournis la copie du jugement correspondant.

Fait en un seul original, à
le

signature de l'Entrepreneur
précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé".

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée avec notification la présente offre pour valoir acte d'engagement :

Montant total de l'offre retenue :€ TTC.

En lettres :

L'offre est valable pendant 90 jours.

A Prix les Mézières, le

Le Maire,

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le

Le prestataire :

Reçu l'avis de réception postale de la notification du marché signé le
par le prestataire destinataire.

A Prix-lès-Mézières, le

Le Maire,

